



Les modules du patrimoine

PUBLIC :

Experts-comptables - Collaborateurs de cabinets d'expertise comptable - Responsables de cabinets d'expertise comptable

DUREE :

7 demi-journées • 14h / 18h

DEROULEMENT

Cette opération Nationale, menée en régions, propose sept demi-journées de formation sous forme de modules dans 6 villes entre septembre et décembre 2008.

ANIMATEURS

Intervenants :

- Swiss Life
- Fip Patrimoine
- Expert & Finance
- Gan
- La Mondiale
- Cyrus Conseil
- Catherine Caumette

CONTENU

- “ Optimisation et transmission du patrimoine professionnel ”
- “ ISF et dirigeant ”
- “ Comment mettre en place la mission de Gestion de Patrimoine ? ” et “ Comment optimiser le patrimoine du dirigeant lors de la cession de l'entreprise ? ”
- “ Les impacts patrimoniaux des dernières réformes pour le chef d'entreprise ”
- “ Ingénierie du Patrimoine Social et transmission d'Entreprise - Solutions Assurantielles professionnelles ”
- “ La France des entrepreneurs : Paradis fiscal ? ” et “ Les dix questions que le chef d'entreprise doit se poser ”
- “ Immobilier d'entreprise et stratégie patrimoniale ”

“ OPTIMISATION ET TRANSMISSION DU PATRIMOINE PROFESSIONNEL ” • SWISS LIFE

- Quels points faut-il envisager au préalable lors d'une cession : donations, apports de titres à une société holding soumise à l'IS, inter-complémentarité de l'assurance-vie avec la réforme des successions.
- Comment traiter les différentes options en cas de transmission d'entreprise :
 - vente à titre onéreux avec ses impacts fiscaux pour le chef d'entreprise
 - transmission à titre gratuit.
- Les opérations préalables à la cession : donations, apports de titres à une société holding soumise à l'IS.
- Quelles sont les incidences de la loi TEPA sur la bonne utilisation de la clause bénéficiaire ?
- Comment gérer indemnités de fin de carrière, retraite additive, passif social lorsque la transmission de l'entreprise se profile ?

MI

“ ISF ET DIRIGEANT ” • FIP PATRIMOINE

- Après un rappel des incidences de la loi de finances 2008 sur le patrimoine du dirigeant d'entreprise, l'atelier “ ISF et dirigeant ” abordera concrètement la gestion patrimoniale de la transmission d'une SA familiale (valorisation : 5M€) au travers d'un cas pratique chiffré et détaillé.

Grâce à l'analyse globale du patrimoine professionnel et privé, les représentants de FIP Patrimoine vous détailleront les enjeux d'une stratégie pertinente pour le dirigeant d'entreprise, tout au long de sa vie professionnelle : avant, pendant et après la cession de son entreprise, en mettant en exergue les incidences en terme d'ISF.

Au-delà de la complémentarité professionnelle, cet atelier mettra en évidence les synergies d'un partenariat entre un expert-comptable et un conseiller en gestion de patrimoine indépendant et les interventions envisageables au cours du cycle de la transmission.

M2

“ COMMENT METTRE EN PLACE LA MISSION DE GESTION DE PATRIMOINE ? ” ET “ COMMENT OPTIMISER LE PATRIMOINE DU DIRIGEANT LORS DE LA CESSIION DE L'ENTREPRISE ? ” • EXPERT & FINANCE

- Comment optimiser le patrimoine du dirigeant lors de la cession de son entreprise ?
Préparer et organiser la transmission du patrimoine du chef d'entreprise dans 2 cas : soit avant la retraite ou lors du départ à la retraite. Optimiser la cession afin de transformer les revenus d'activités en revenus du patrimoine.
- Comment mettre en place la mission gestion de patrimoine ?
Présentation de la méthodologie à suivre pour mettre en place et développer la mission dans le cabinet et avec le client afin de répondre à ses attentes (optimisation de la rémunération, optimisation fiscale, stratégie et organisation de la transmission...). Témoignages d'experts-comptables et mise en avant des conditions clés de succès.

M3

“ LES IMPACTS PATRIMONIAUX DES DERNIÈRES RÉFORMES POUR LE CHEF D'ENTREPRISE ” • GAN

La “ révolution tranquille ” est un terme qualifiant l'ampleur des dernières réformes mises en place par le législateur. L'atelier présentera les impacts patrimoniaux découlant de la loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat (TEPA) du 22 Août 2007, de la réforme des successions et des libéralités du 23 juin 2006 et des dernières lois de finances. Ces réformes sont riches en opportunité pour le chef d'entreprise, tant pour son patrimoine professionnel que privé.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Présenter un panorama complet de la nouvelle donne patrimoniale
- Etre en mesure d'utiliser les nouvelles solutions juridiques au meilleur coût fiscal

PROGRAMME

Impacts des dernières réformes sur la transmission du patrimoine privé et professionnel

- De nouveaux outils pour préparer la transmission
 - Réserve - RAAR - Élargissement des donations - Donation résiduelle et graduelle - Mandat posthume - Faculté de cantonnement
- De nouvelles règles fiscales applicables à la transmission
 - Transmission à titre gratuit
 - Allègement des droits de succession et de donation
 - Modification favorable dans certains cas de la fiscalité décès de l'assurance-vie
 - Transmission à titre onéreux
 - Exonérations des plus-values des entreprises soumises à l'IR
 - Exonérations des plus-values des entreprises soumises à l'IS

Impacts des dernières réformes sur le capital

- Nouveautés en matière d' ISF
 - Abattement sur la résidence principale - Réduction ISF - Bouclier fiscal
- Nouveauté en matière d'IR
 - Dividendes

M4

“ INGÉNIERIE DU PATRIMOINE SOCIAL ET TRANSMISSION D'ENTREPRISE - SOLUTIONS ASSURANTIELLES PROFESSIONNELLES ” • LA MONDIALE

- De nombreuses problématiques sociales sont à analyser dans le cas du cédant comme dans celui du repreneur d'entreprise, afin de conseiller au mieux son client lors de cette étape importante. Bien avant la cession, il est indispensable de faire évaluer les droits à retraite du cédant, de redéfinir la protection du conjoint, des enfants et de son patrimoine, mais aussi d'avoir une stratégie claire en matière de retraite du couple.
- En matière d'optimisation, le cédant doit-il provisionner ses engagements sociaux ?
- Quelles conséquences pour le repreneur et pour son statut social que le choix d'une forme juridique de type holding ? Quel statut pour son conjoint et quelle protection sociale complémentaire mettre en place ? Quels leviers fiscaux et sociaux doit-il activer ?
- Cet atelier va vous donner les clés pour que l'expert-comptable se situe au centre du dispositif du conseil en ingénierie sociale dans le cadre d'une transmission d'entreprise.

M5

“ LA FRANCE DES ENTREPRENEURS : PARADIS FISCAL ? ” ET “ LES DIX QUESTIONS QUE LE CHEF D'ENTREPRISE DOIT SE POSER ” • CYRUS CONSEIL

La France des entrepreneurs : Paradis fiscal ?

- La France vit une révolution fiscale sans précédent depuis 3 ans. Les nouvelles dispositions transforment l'environnement des dirigeants qui souhaitent transmettre leur entreprise. Cédants et rentiers sont à l'honneur. Les nouvelles règles fiscales constituent une véritable alternative à la "tentation de Bruxelles". En revanche, la nécessaire combinaison de plusieurs dispositions et les interactions entre le fiscal, le juridique et le patrimonial imposent une synergie encore plus étroite entre professionnels. Cet atelier a pour but de faire le point sur l'ensemble des solutions d'optimisation de la transmission d'entreprise.

Les dix questions que le chef d'entreprise doit se poser

- Gérer son patrimoine fait appel à des compétences nouvelles pour le chef d'entreprise. Organiser une stratégie patrimoniale obéit à certains principes qu'il convient de respecter pour optimiser la gestion de son patrimoine dans le temps. Que le dirigeant soit en activité, ou proche de la transmission, l'expert-comptable en tant que conseil habituel se doit de maîtriser certaines règles de la gestion de patrimoine pour accompagner et conseiller son client. Cet atelier fait un tour synthétique des points à connaître pour aborder ce nouveau champ de compétence.

M6

“ IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET STRATÉGIE PATRIMONIALE ” • CATHERINE CAUMETTE

Intégrer la dimension stratégique patrimoniale du client :

- Acquisition de l'immobilier d'entreprise
 - Comment acheter ?
 - En direct - Par l'intermédiaire d'une société civile immobilière - Par l'intermédiaire de la société d'exploitation.
 - Achat en pleine propriété ou en démembrement ?
 - Actualité et réflexion sur le démembrement et la présomption de fraude.
- Financement de l'immobilier d'entreprise
 - Qui emprunte et qui s'assure ?
 - Mode d'imposition des revenus de l'immobilier : IR ou IS.
- Optimisation de la sortie de l'immobilier d'entreprise
 - Sortie à titre gratuit ou à titre onéreux
 - En pleine propriété ou en démembrement
 - Actualité et réflexion sur le démembrement et l'abus de droit

M7

VILLES & DATES

	Lille	Lyon	Marseille	Paris	Rennes	Toulouse
M1	22/09	20/11	05/12	07/11	07/10	21/10
M2	06/11	15/10	23/10	01/10	19/11	27/11
M3	14/11	10/10	17/10	26/09	24/10	21/11
M4	30/10	25/09	20/11	23/10	27/11	09/10
M5	22/10	19/09	15/09	20/10	21/10	17/09
M6	16/10	22/10	25/09	20/11	13/11	03/12
M7	25/11	02/12	24/11	26/11	04/11	03/11





Bulletin à photocopier et à adresser à :
ECF FORMATIONS • CL Communication • BP103 69643 Caluire cedex

Je m'inscris à la formation **“ Les modules du patrimoine ”**

Renseignements obligatoires (remplir une fiche par participant) :	
M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Prénom	Nom
Cabinet	
Adresse	
Code postal	Ville
Tél	Fax
E-mail	
<input type="checkbox"/> Adhérent	<input type="checkbox"/> Non Adhérent

Inscription au “ Package accès libre ”*			
<input type="checkbox"/> Module 1	Ville :	<input type="checkbox"/> Module 5	Ville :
<input type="checkbox"/> Module 2	Ville :	<input type="checkbox"/> Module 6	Ville :
<input type="checkbox"/> Module 3	Ville :	<input type="checkbox"/> Module 7	Ville :
<input type="checkbox"/> Module 4	Ville :	Inscription à un Module	
* Le participant a accès à tous les modules dans la ville de son choix. Le package est valable pour le cabinet qui peut donc modifier le participant.		Module n°	Ville :

TARIF “ Package ”	Adhérent à ECF	Non adhérent à ECF
	544,18 € TTC (455 € HT)	615,94 € TTC (515 € HT)

TARIF “ un Module ”		
	161,46 € TTC (135 € HT)	221,26 € TTC (185 € HT)

Pour valider votre inscription, merci de joindre votre règlement à l'ordre d'ECF Formations.

Réglé par chèque N°

tiré sur banque du

<p>Inscription : A réception de votre inscription, une confirmation vous sera adressée avec lieu, horaires et programme. Facture et attestation de présence vous seront envoyées après la formation.</p>	<p>Conditions d'annulation : Pour être prise en compte, toute annulation doit nous être parvenue par écrit au plus tard 8 jours avant la formation. A défaut, la journée sera facturée intégralement.</p>
--	---